

**Objet :** Commission permanente

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion de la commission permanente du Pays de Mortagne qui se déroulera :

**Le mercredi 30 novembre 2022  
à 16h00  
Au siège du Pays de Mortagne**

**Ordre du jour :**

**Echange avec Véronique BESSE, députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription**

- 1) Présentation du projet de centrale photovoltaïque au sol par Vendée Energie
- 2) Présentation du projet de ligne ferroviaire Cholet / Les Herbiers
- 3) Présentation du plan de sobriété énergétique
- 4) Présentation du projet de réemploi des articles de sport
- 5) Information partenariat matériauthèque
- 6) Information sur la situation de l'EPHAD Montfort à Saint Laurent
- 7) Information sur les dossiers de demande DETR des communes
- 8) DIVERS
- 9) Convention de partenariat avec l'ENSA et le CAUE de la Vendée relative aux travaux pédagogiques réalisés dans l'unité d'enseignement « Ue 61-1 Mille Lieux, urbanités en campagne »
- 10) Demande de subvention de l'entreprise « EARL LE RANGEARD » dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne
- 11) Modification du règlement intercommunal du réseau des bibliothèques
- 12) Créances irrécouvrables - admission en créances éteintes liste n°3877060215 en date du 06/10/2022 à imputer au niveau du budget principal n°43300 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00015)
- 13) Créances irrécouvrables - admission en non-valeur liste n°4398170515 en date du 29/09/2022 valeur à imputer au niveau du budget principal n°43300 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00015)
- 14) Créances irrécouvrables - admission en non-valeur liste n°3753640815 en date du 06/10/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe n°43305 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00239)
- 15) Créances irrécouvrables - admission en non-valeur liste n°4391970515 en date du 06/10/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe spécial n°43340 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00304)

- 16) Créances irrécouvrables – créances éteintes liste n°4391370515 en date du 06/10/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe spécial n°43340 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00304).
- 17) Créances irrécouvrables - admission en créances éteintes listes n°4242410815 & 4739170215 valeurs à imputer au niveau du budget annexe n°43302 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00312)
- 18) Créances irrécouvrables - admission en créances éteintes liste n°1558576446 du 08/11/2022 valeur à imputer au niveau du budget annexe n°43302 (s.i.r.e.t. : 248 500 662 00312)
- 19) Amortissement des immobilisations figurant à l'inventaire des Budgets principal et Annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 et ultérieurement au référentiel comptable et budgétaire M57
- 20) Amortissement des immobilisations figurant à l'inventaire des Budgets Annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 avec les spécificités liées à la norme M49 n°43301 Service Public d'Assainissement Collectif des Eaux Usées et n°43305 Service Public d'Assainissement Non Collectif des Eaux Usées
- 21) Amortissement des immobilisations figurant à l'inventaire des Budgets Annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

